

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 AVRIL 2012

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, M. BATTISTI, Mme BOURCHET, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, Mme KINGUE-EKWALLA, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. EL-KHABLI, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, Mme ADELAIDE, M. LALANNE, M. LE CORRE, Mme BOUVET, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD,

Absents, excusés, représentés : Mme GRUEL représentée par M. PRIVAT, Mme DE YOUNGMEISTER représentée par M. MONFRAY, Mme DIDELOT représentée par Mme BOURCHET, Mme BOUBY représentée par M. ARFI, M. LEVASSEUR représenté par Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. BOURDEAU représenté par Mme ADELAIDE, Mme LELIEVRE représentée par M. TRON, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER

Absents, excusés, non représentés : Mme SOROLLA,

Secrétaire : M. LALANNE

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

M. le Maire donne la parole, à sa demande, à Monsieur BARRANCO.

Questions de M. BARRANCO : « Comme vous le savez, depuis peu, nous avons des problèmes de circulation sur le quartier des Bergeries notamment sur la rue du Chemin Vert, suite à sa mise en sens unique à partir de la rue Gaston Grinbaum en partant de Vigneux. Cela pose d'énormes difficultés de circulation sans compter les voitures qui prennent le sens interdit ce qui est dangereux. Aussi, j'aimerais savoir s'il est possible de faire quelque chose et d'intervenir auprès de la mairie de Vigneux afin que le problème soit réglé d'une manière efficace et concertée avec les habitants du quartier. »

M. le Maire évoque le dernier conseil communautaire au cours duquel une série de remarques ont été formulées par des élus des villes de Draveil et Montgeron au sujet de la décision unilatérale du maire de Vigneux de mettre une partie de la rue du Chemin Vert en sens unique. Décision qui va à l'encontre des réflexions menées dans les différentes commissions de la Communauté d'Agglomération et des décisions adoptées à l'unanimité des membres présents c'est-à-dire avec les voix des représentants vigneusiens. Il dit qu'en matière de transports et de circulation, deux problèmes essentiels subsistent sur le quartier : le souhait unanimement exprimé par les riverains d'une densification, notamment la nuit, de la desserte des bus et les difficultés de transit sur la rue du Chemin Vert imputables aux stationnements anarchiques à hauteur du centre commercial. Puis, il précise que ces difficultés étaient au cœur de la réflexion menée par la commission intercommunale chargée du dossier qui, dans le cadre d'une concertation avec l'opérateur de transports « Garrel et Navarre », étudiait les aménagements pouvant être proposés sur le secteur pour répondre aux demandes des riverains.

Il ajoute que sur la demande du 1^{er} adjoint au Maire de Vigneux semble-t-il, le Maire de Vigneux, sans prévenir qui que ce soit, a pris la décision de mettre en sens unique une partie de la rue du Chemin Vert ce qui oblige les habitants du quartier à devoir faire 500 m de plus pour prendre le bus. Cette décision a suscité un fort mécontentement puisque à la fois la Communauté

d'Agglomération et la ville de Draveil ont été saisies de plus d'une centaine de coups de téléphone depuis trois jours.

Il dit que la ville de Vigneux n'est pas administrée comme les autres villes dans la mesure où, à plusieurs reprises, des décisions ont été prises unilatéralement sans concertation avec les partenaires de la Communauté d'Agglomération. Il cite, en exemple, les décisions du Maire de Vigneux de reprendre, au dernier moment, le terrain d'assiette du centre nautique, la déchetterie de Vigneux qui a donné lieu à des investissements importants du SIREDOM et dont il souhaite maintenant le déménagement, les interventions écrites et maladroites sur le dossier du cinéma « les trois orangeries » alors que l'équipement est géré en dépit du bon sens et que les évaluations réalisées ont permis de prouver que le gérant demandait 3 ou 4 fois la somme estimée de la valeur dudit fonds de commerce.

Avec le dernier exemple en date, celui de la rue du chemin vert, il dit que l'ensemble de la population subit au quotidien les conséquences d'une décision unilatérale et qu'il ne laissera pas les choses en l'état parce qu'il considère que cela suffit. Il soumet donc à l'approbation des membres du conseil une motion dont il donne lecture : « Le Conseil Municipal, **CONSIDERE** comme inacceptable la décision prise unilatéralement par le Maire de Vigneux- sur- Seine aboutissant à la mise en sens unique de la rue du Chemin Vert qui pénalise injustement la population des quartiers limitrophes de Draveil et Vigneux, **DEMANDE** au Maire de Vigneux-sur-Seine le retrait immédiat de l'arrêté n°12-0101 modifiant la réglementation de la circulation. **PROPOSE** qu'une concertation associant les communes de Draveil, Vigneux et les transporteurs gestionnaires du réseau Seine Sénart Bus soit menée afin d'étudier les aménagements de voirie permettant de fluidifier la circulation dans cette zone. »

Il demande que cette motion soit transmise en Préfecture, aux intéressés et largement diffusée dans le quartier. Il ajoute qu'une lettre sera adressée au maire de Vigneux avec diffusion aux conseillers communautaires.

M. BARRANCO dit sa satisfaction et signale que si dans un sens une signalisation a bien été installée, sur la rue Gaston Grinbaum aucun panneau ne signale l'interdiction ce qui amène les automobilistes à prendre la rue en sens interdit.

M. le Maire propose de saisir, par écrit, le commissariat de Draveil-Vigneux de cette difficulté afin d'alerter sur les risques potentiels.

M. GRISAUD donne une explication de vote, en précisant qu'il s'abstiendra, non pas qu'il pense que la décision de Vigneux soit une bonne décision mais il estime, ne siégeant pas au Conseil Communautaire, et n'ayant pas eu le point de vue des élus de Vigneux, ne pas avoir tous les éléments nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR

1 Abstention : M.GRISAUD

ADOPTE la motion énoncée ci-dessus.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS :

M. GRISAUD demande à ce que l'on mette entre guillemets sa réflexion concernant l'hôpital Joffre-Dupuytren sur le compte rendu du 15 décembre 2011 : il pense que « l'on pourra remercier le député de ses choix ».

INTERVENTION DE M. LEVASSEUR :

« M. le Maire, j'ai parcouru les comptes-rendus et je voudrais faire une remarque et une petite déclaration qui pour moi est malgré tout importante. Je suis comme chacun d'entre vous un

bénévole au service de la commune, avec ses propres convictions, qui cherche à remplir ces devoirs vis-à-vis des électeurs. Dans notre majorité, on est à peu près d'accord sur le fond, même si l'on a des divergences sur certains points. L'opposition a ses propres convictions ; tout aussi respectables et cela donne l'occasion de débats réguliers.

Comme chacun d'entre vous, j'ai mes références, ma culture classique, mes citations : « Si j'avance, suivez-moi. Si je meurs, vengez-moi. Si je recule, tuez-moi » disait La Rochejaquelein ; « Ami, dit l'enfant grec, dit l'enfant aux yeux bleus, je veux de la poudre et des balles » disait Victor Hugo. J'en passe et des meilleures.

En lisant le compte-rendu, il m'est venu à l'esprit une scène issue du 7^e art et qui appartient à « La Grande Illusion ». J'évoque la scène où 3 officiers français, dont Pierre Fresnay officier aristocrate, arrivent dans la forteresse commandée par Erich Von Stroheim et sont brutalisés par un soldat Allemand qui vole la montre de l'officier français. Pierre Fresnay réagit et riposte ; à ce moment là, un officier s'interpose et lui dit : « excusez le Monsieur c'est la guerre ». Et Pierre Fresnay a cette réponse, en tout cas le dialoguiste lui a fait dire cette réponse que je trouve admirable et qui m'a toujours marquée : « Oui, Monsieur c'est la guerre mais on peut la faire poliment ».

Je trouve que c'est important, la politesse, ce mot tire son nom de polis : la « cité » en Grec, c'est-à-dire la vie en société qui veut que l'on essaye de dialoguer et de travailler ensemble de façon correcte. Cela n'implique pas du tout un manque de détermination, de conviction ou de dignité dans nos propos. Quand je vois, et ça m'a frappé à la lecture du compte-rendu, Mme SOROLLA parler à M. BONSIGNORE en disant : « arrête de sucer ». A d'autres moments j'ai entendu la même personne dire, elle n'est pas là ce soir mais si elle était là, je le dirais tout autant : « il me fait gerber, je vais pisser ». Après 30 ans de mandat, puisque je suis un des vieux élus autour de cette table avec Marie claire BOURCHET et Denise DE YOUNGMEISTER, qui n'est pas là ce soir, et Michel GRUBER, je trouve que l'on a toujours réussi à imposer nos différences dans nos débats sans tomber dans l'ordurier. Je pense qu'il ne manque rien au débat démocratique ni encore une fois à la conviction, à la fermeté et la détermination des uns et des autres dans le fait de rester d'un niveau de correction minimum. Et moi, personnellement, je suis un peu fatigué, M. le Maire, d'avoir des débats où l'on entend régulièrement des questions sans intérêt où l'on demande régulièrement des justifications. Alors, que l'on pose des questions, que l'on s'interroge sur tel ou tel point c'est très bien. Moi, personnellement, j'ai passé l'âge de recevoir des leçons. Je tiens à le dire à tout le monde je n'ai pas peur, j'ai vécu un certain nombre de problèmes personnels tant sur le plan de la santé que sur le plan professionnel et franchement, je n'accepte pas que des gens viennent m'expliquer, viennent m'insulter ou insulter les gens de ma majorité et en même temps viennent me donner des leçons de comportement de démocratie ou de morale. J'ai passé l'âge.

J'ai eu vent, récemment, d'une tribune qui aurait été écrite, à la suite d'un mot que j'ai porté sur le registre public lié à la convocation pour la ZAC centre ville. J'ai écrit que le centre ville actuel, en tout cas la verrue qui reste et qui fait l'objet de la ZAC, ressemblait à un village des Pouilles. Et cela a été traduit par : « M. LEVASSEUR traite les Draveillois de Pouilleux ». Si je traite les Draveillois de Pouilleux, j'en suis un moi-même puisque je suis Draveillois depuis 53 ans et ma famille depuis 150 ans. D'autre part, pour les ignares qui l'ignorent : les pouilles sont l'ancienne Apulie. Donc, les habitants ne sont pas des pouilleux mais des Apuliens. Si vous traitez un habitant des Pouilles : « de pouilleux » je pense qu'il ne vous l'enverra pas dire, surtout que c'est dans le sud de l'Italie et ils sont assez nerveux dans ce coin là. C'est le talon de la Botte.

J'ai écrit cela parce que quand vous regardez un immeuble avec des fenêtres murées et d'autres terrains à proximité ; on ne peut pas dire que se soit très beau. On a un projet, depuis plusieurs mandats, qui vise à embellir progressivement le centre ville, et les Draveillois en sont contents.

Ceci étant, quelle que soit la position que l'on ait, quels que soient les éléments dont on dispose, quand j'entends quelqu'un avoir des propos orduriers vis-à-vis de qui que se soit y compris d'une personne de l'opposition telle que M. BONSIGNORE, je ne l'accepte pas. Et vous savez à quel point, sur le fond, nous ne sommes pas d'accord même si j'ai la plus grande estime pour lui en

tant que personne humaine et, je crois que c'est réciproque. Vous savez ce que disait Talleyrand: « Quand je m'observe, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure ». Donc, je trouve extrêmement grave que l'on tolère de telles dérives.

Aristote disait : « La perversion de la démocratie commence par la perversion du verbe ». Si l'on tolère dans notre assemblée délibérante que les gens se mettent à parler n'importe comment, cela peut donner un sentiment de puissance, mais cela ne fait que renforcer le sentiment de révolte de ceux qui y assistent. Ce n'est pas parce que vous renversez la table, que ceux qui vous regardent vous approuvent et qu'ils sont d'accord avec ce que vous faites. Personnellement, je suis fatigué de ces réflexions permanentes, de ces propos orduriers, de ces insinuations insultantes. Je voudrais, M. le Maire, que les débats reprennent une certaine sérénité comme c'était le cas jusqu'à présent à Draveil. On peut s'exprimer, on a des points de vue différents, on le sait et chacun est libre de les exprimer. Les électeurs de toute façon trancheront le jour des élections. Il n'empêche qu'en attendant, je souhaiterais que vous usiez de votre autorité pour ramener le calme dans les débats et surtout la politesse même si elle n'empêche pas l'envolée et parfois des phrases un peu dures. Moi-même, il m'est arrivé d'avoir l'occasion de le faire, mais sans propos orduriers qui ne servent à rien et qui sont insultants pour tout le monde parce qu'en l'occurrence quand on insulte M. BONSIGNORE, on m'insulte également.

Voilà j'ai terminé M. le Maire, je vais écouter votre réponse et je voulais vous dire que par principe et pour marquer ma désapprobation ce soir et parce que j'ai été extrêmement choqué en lisant ce document, je quitterai le conseil Municipal après votre réponse si vous me le permettez. »

REPONSE DE M. le Maire :

« Pas d'autre demande de modifications sur le compte rendu ? M. BONSIGNORE non plus ? Cela signifie donc que la remarque de M. LEVASSEUR donnera lieu à une insertion sous cette forme dans le compte-rendu du conseil municipal.

Cela me conduit, Mesdames et Messieurs à faire une déclaration de mon côté pour vous dire que le Conseil Municipal que j'ai l'honneur de présider depuis presque 18 ans n'a jamais fait l'objet d'un consensus évident. J'ai connu des oppositions de toute nature, avec des femmes et des hommes qui ont appartenu à différentes formations politiques. Certains sont là, depuis plus longtemps que moi, d'autres sont là de façon plus récente. Je n'ai jamais été impressionné par quoi que se soit dans la façon dont les débats ont été conduits. La ville, je crois, n'a jamais eu à pâtir de nos délibérations parce qu'elles étaient emportées par la fougue, par la violence ou par la bêtise. J'ai toujours été le garant de la bonne tenue des conseils municipaux ; le rôle du maire est d'y veiller et de faire en sorte que cela continue ainsi. Le compte-rendu auquel M. LEVASSEUR fait référence a ceci de particulier, que pour la première fois, il indique que les propos tenus dans l'enceinte du Conseil autour de cette table, sont des propos qui manifestement démontrent une vulgarité et une grossièreté qui n'ont pas lieu d'être dans cette enceinte.

A l'Assemblée Nationale, la chaleur de certains débats conduit parfois à des philippiques brutales, mais jamais on n'entend des propos de cette nature.

Il y a maintenant, dans l'enceinte du conseil municipal, des déclarations qui n'ont pas lieu d'être et la personne concernée, M. LEVASSEUR l'a rappelé, est Mme SOROLLA, absente aujourd'hui mais si elle était là je dirais les choses de la même façon ; ses déclarations ne sont plus des déclarations acceptables. Je voulais donc vous indiquer qu'en l'état actuel des choses, et compte tenu des propos habituels qui sont tenus par Mme SOROLLA, dans ce conseil, j'ai pris deux décisions : il ne sera plus fait aucune forme de réponse à Mme SOROLLA, à quelques interrogations que cela soit, lorsque par son attitude ou ses propos lors du conseil municipal, elle ne sera pas digne d'être la représentante non pas d'une partie de la population qui a voté pour la liste qu'elle conduisait, mais simplement pour les acquis et les fondamentaux de la République

qui sont ceux que M. LEVASSEUR a rappelés. Je n'ai pas besoin d'indiquer que je m'inscris parfaitement dans la logique de ce qu'il vient de dire.

Je voulais vous indiquer que, contrairement à ce que je n'ai jamais fait depuis 1995, la moindre interruption, le moindre propos tenu, à l'encontre d'un membre de l'opposition, à l'encontre du Maire et de la majorité, me conduira dorénavant, -j'avais entendu le propos mais je n'ai pas réagi-, à suspendre la séance du conseil, à réunir le bureau municipal et à envisager la possibilité d'annuler la tenue du conseil municipal puis d'en référer directement au Préfet comme j'ai été obligé de le faire il y a quelques temps, suite à des propos déjà tenus par Mme SOROLLA et qui étaient des propos parfaitement inacceptables.

J'en profite pour dire à M. Perrimond que je demande que la synthèse des propos tenus par M. Levasseur, comme la réponse que je viens de formuler, soient adressées au Préfet de l'Essonne et au Ministre de l'Intérieur pour qu'ils en soient informés.

Je voudrais vous dire, en second lieu, qu'il y a dans la commune de Draveil, depuis maintenant un an, un climat instauré du fait d'accusations portées à mon encontre et qui ont peut-être conduit certains à penser que tout était possible et autorisé. J'en veux pour preuve le fait que les comptes-rendus auxquels M. Levasseur fait allusion sont des comptes-rendus postérieurs au mois de mai et au mois de juin de l'année dernière. J'ai tenu jusqu'à présent un silence volontaire sur l'instruction en cours. Je dis solennellement autour de la table de ce conseil que je suis le seul qui sait absolument tout sur le dossier, y compris dans l'instruction du dossier, certains des noms qui ont été cités figurent dans le dossier. Je m'expliquerai publiquement dans les prochains jours ou prochaines semaines et je dirai ce que j'ai à dire sur le sujet.

Je rendrai hommage à certains, et je dirai ce que j'ai à dire sur d'autres. Je veux que vous sachiez que ce climat de violence, de grossièreté et de vulgarité sera porté à la connaissance du public. Il y aura des témoignages et des éléments qui permettront aux Draveillois de savoir ce que c'est que d'avoir à faire à la bassesse - je ne vise pas Mme Sorolla- à la vulgarité et à la stupidité.

Que les choses soient claires. Si je m'exprime devant vous ce soir c'est pour vous dire que je suis autorisé maintenant à vous le prouver. Vous voyez le lien que j'établis par rapport à ce qui a été dit, le nom de Mme Sorolla figure dans le dossier. La violence dont elle a fait preuve ces dernières semaines et ces derniers mois, m'a conduit plusieurs fois à me taire. Je voulais que vous sachiez que je ne m'adresserai pas à Mme Sorolla, sur ce sujet, dans cette enceinte, mais que je dirai ce que j'ai à dire de la façon la plus claire, la plus limpide et la plus nette qui soit.

Donc M. Levasseur ; j'ai bien dissocié les deux choses :

Pour ce qui concerne votre remarque sur la forme, je vous ai dit ce qu'il en était et j'en reste là. Pour ce qui relève du climat général, qu'une petite faction extrémiste de droite a voulu diligenter dans la commune, c'est maintenant à moi qu'il appartient de reprendre la parole, ne doutez pas une seule seconde que cela sera fait prochainement.

J'ajoute, pour terminer, comme chaque fois dans ce genre de situation, qu'il y a des gens qui n'ont rien à voir avec ce dossier, qui ont voulu ou qui ont cru bon de venir mettre leur grain de sel dans cette affaire. Je le sais, ce ne sont pas des informations que j'ai eues par des réseaux, je connais tout et surtout je sais parfaitement qui a dit, qui a fait quoi. Si je vous le dis, c'est parce que je veux que vous l'entendiez bien. Je sais que Monsieur X et Monsieur Y qui a un problème personnel a cru bon de venir s'exprimer sur le sujet, a cru que cela se faisait sans aucune forme de dommage et de conséquence. Maintenant je vous le dis, je me considère comme étant libéré de l'obligation de silence. Je choisirai moi-même le moment où je m'exprimerai, et à ce moment là, vous relierez ce que vous avez dit aujourd'hui, à ce que je viens de dire ce soir.

En ce qui concerne le compte-rendu, les remarques de M. LEVASSEUR y seront annexées, mes propos y seront bien entendu repris et les missives que je viens d'évoquer seront transmises comme il se doit à M. le Préfet de l'Essonne.

Merci M. LEVASSEUR, y a-t-il d'autres remarques sur les comptes rendus ? ».

M. GRUBER regrette que les 2 comptes-rendus et le dossier complet du conseil municipal avec le budget aient été envoyés en même temps. Il précise qu'il n'a pas eu ni le temps de tout lire en cinq jours, ni étudier le budget comme il en a l'habitude, d'autant plus que sur cette période il participait à l'accueil d'une délégation malienne venue pour travailler avec le Conseil Général sur un projet « eau et d'assainissement » et remercie Mme Socona Coulibaly 1^{ère} adjointe au Maire de Sandaré et le Secrétaire Général de la Mairie de Sandaré de leur présence au conseil municipal malgré les événements dramatiques qui se passent actuellement dans leur pays. Il évoque ensuite le contexte politique actuel au Mali.

M. le Maire se dit ravi d'accueillir la délégation Sandaré au conseil municipal et déclare : « je vous redis toute la fierté, qui est la nôtre, d'avoir une relation privilégiée avec Sandaré et vous demande au nom du Conseil Municipal de bien vouloir dire à la population de Sandaré que nous suivons de près les événements qui se déroulent actuellement au Mali. La communauté malienne dans le Département de l'Essonne est une des plus importantes de France et nous sommes particulièrement préoccupés par ce qui s'y passe d'autant plus que les informations contradictoires qui arrivent jusqu'à nous ne nous permettent pas de comprendre facilement l'évolution de la situation. J'espère que le calme reviendra rapidement dans votre pays et qu'il n'y aura ni effusion de sang, ni combat. Merci Madame et Monsieur de bien vouloir entendre ce message et de le retransmettre à M. le Maire de Sandaré ainsi qu'à sa population. »

Les comptes-rendus des 17 octobre 2011 et 15 décembre 2011 sont approuvés à la majorité.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N°12 04 016 COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Guy Monfray pour le vote du compte administratif.

Le total cumulé des recettes de l'exercice 2011 s'élève à 50 874 319.51 € et le total cumulé des dépenses de l'exercice 2011 s'élève à 48 275 110.25 €.

L'excédent global est donc de 2 599 209.26 €.

Ces résultats se décomposent en investissement et en fonctionnement comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses cumulées	20 751 554.43 €	27 523 555.82 €	48 275 110.25 €
Recettes cumulées	15 765 371.55 €	35 108 947.96 €	50 874 319.51 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-4 986 182.88 €	7 585 392.14 €	2 599 209.26 €

Section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de gestion courante s'élève (chapitre 11,12 et 65) à 24 825 726€, soit un taux de réalisation de 96.9 % par rapport aux crédits ouverts. Ces dépenses tiennent compte de l'ouverture en année pleine de la crèche « La Farandole » tant en frais de personnel, qu'en divers frais de fonctionnement.

Le total des recettes de gestion courante (chapitre 70, 73 ,74) s'élève à 29 361 244 €, soit un taux de réalisation de 101.6% par rapport aux crédits ouverts.

La réalisation des recettes de fonctionnement tient compte pour partie des produits de cessions immobilières (1 370 000 €), de la réalisation des droits de mutation à hauteur de 1 156 603 € (soit 124.3% de réalisation), ainsi que des concours financiers de l'Etat, dont le montant n'était pas définitivement arrêté au moment du vote du budget 2011.

L'excédent de fonctionnement constaté en 2011, s'explique par une bonne réalisation des recettes et la non utilisation des crédits provisionnés sur cet exercice au titre du contentieux Avenance/Unifergie.

Section d'investissement

Le total des dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23), y compris les restes à réaliser, s'élève à 10 266 460 € subventionnées à hauteur de 2 824 107 € (chapitre 13), soit un taux de couverture de 27.5%, ce qui explique en partie le besoin de financement en investissement.

Les principales dépenses d'investissement 2011 :

*** bâtiments :**

- le groupe scolaire Mainville : 2.1 M€
- la fin des travaux de l'église St Rémi : 1.6 M€
- travaux et réhabilitation des écoles : 465 000 €

*** voirie :**

- éclairage public et signalisation tricolore : 523 454 €
- voirie (rues et trottoirs) : 1 372 000 €

Aux dépenses s'ajoutent, la consignation d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du contentieux Avenance/ Unifergie et le remboursement de l'emprunt en capital de 2 282 802 € présent dans la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2011 (7,5 M€) a permis de ne pas contracter d'emprunt nouveau sur 2011 et de continuer à désendetter la commune (encours de la dette au 31/12/2011 : 16 695 614.61 €, soit un ratio par habitant de 575 € alors que la moyenne de la strate s'élève à 1057 €/habitant).

M. BONSIGNORE donne une explication de vote et dit qu'il s'agit d'une photographie, en fin d'année, des dépenses et des recettes réalisées et remarque une fois de plus le recul concernant l'investissement réel par rapport à ce qui était annoncé. Il constate que, chaque année, ce qui est annoncé dans le budget n'est pas totalement réalisé. A propos de l'excédent de la section de fonctionnement d'un peu plus de 4 millions, il dit que c'est le paiement des services par les habitants et la fiscalité draveilloise qui permettent d'avoir cet excédent et qu'il aimerait avoir le rapport à l'emprunt entre les dépenses et les recettes pour connaître la différence entre l'emprunt provisionné en début d'année, sur le BP 2011, et l'emprunt réel réalisé. Il dit vouloir établir des comparaisons et vérifier si finalement, dans le budget, on prévoit de l'emprunt et qu'au bout du compte on a une réalité autre que celle provisionnée. Pour lui, l'écart mériterait d'être expliqué politiquement : s'agit-il de chantiers que l'on n'a pas réalisés, ou d'appels d'offres infructueux ?

M. MONFRAY dit qu'il y a deux manières de voir le problème : est-ce que l'on n'emprunte pas parce que l'on n'a pas investi ou parce que la section de fonctionnement a dégagé un excédent ? Pour lui on n'emprunte pas parce que la section de fonctionnement a dégagé un excédent puisqu'il a été moins dépensé que prévu. Il dit aussi que le taux de réalisation des dépenses est de 97%, soit un écart de 3% avec la prévision, et que le taux de réalisation des recettes est supérieur à 100% ce qui permet de dégager plus d'excédent que ce que a été mis au budget. il ajoute qu'il en va de même pour l'exercice 2012, il est prévu un emprunt de 2 millions d'euros qui ne sera peut être pas sollicité. Pour lui, il ne s'agit pas d'une baisse de l'investissement mais plutôt d'une bonne réalisation des recettes et ne voit pas de projets d'investissement inscrits au budget 2011 qui n'ont pas été réalisés en dehors de quelques reports.

M. BONSIGNORE précise avoir seulement souhaité connaître le taux de réalisation des investissements. Par contre, il se demande ce que veut dire « on a moins dépensé que prévu » car il y a deux façons de moins dépenser : soit on paie moins chère certaines choses, et il faut savoir quoi, soit on fait moins de choses. Puis, il ajoute qu'il fait le même constat tous les ans tant en dépenses qu'en recettes, il demande que soit présenté un budget qui tienne compte de cela.

M. MONFRAY dit que c'est une règle de prudence et qu'en matière de recettes les chefs de services ne peuvent pas s'engager au-delà de leurs certitudes. Il en va de même pour les dépenses, tout le monde essaie de bien faire avec prudence ; et au final si les gens travaillent bien, ils achètent mieux et dépensent moins mais on ne peut pas à l'avance partir du principe qu'ils vont dépenser 97%.

M. BONSIGNORE dit que l'écart de 3% permettrait peut-être d'avoir une offre de service supplémentaire.

M. MONFRAY répond que lorsque l'on s'engage sur un budget, on s'engage sur des certitudes et là il s'agit d'hypothèses.

M. GRISAUD dit qu'en suivant les chiffres relatifs à l'évolution du personnel de la Ville depuis plusieurs années, on a peut-être l'explication des économies qui sont faites : « En 2008, on avait 415 emplois titulaires budgétés pour 350 pourvus et cette année on a des chiffres en baisse. Au bout de 4 ans, on en est à 405 budgétés pour 330 pourvus, soit une baisse des emplois de titulaires à Draveil. Les chiffres des non-titulaires sur la Ville de Draveil sont eux passés de 196 à 215 soit une augmentation des emplois précaires, diminution ou stagnation de l'emploi ? Voilà, un vrai bilan qui mériterait une justification de vos choix. »

M. MONFRAY dit qu'il y a eu un nombre significatif de départs en retraite et que la pyramide des âges montre que notre structure de personnel se modifie mais qu'il ne s'agit pas d'une volonté de réduire le personnel.

M. GRISAUD rappelle que l'ouverture de la crèche « la farandole » a entraîné des embauches.

M. MONFRAY dit qu'il y a plus de demandes de travail à temps partiel et évoque les transferts sur l'agglomération notamment lors de transfert des piscines.

M. GRISAUD répond qu'il serait intéressant de les évaluer et souligne de nouveau que le ratio entre les titulaires et les non titulaires s'aggrave en faveur des précaires. Il dit ne pas savoir si cela explique pour beaucoup les différences budgétaires évoquées mais cela explique en tout cas une volonté politique.

Mme DE RUIDIAZ rappelle que lorsqu'un emploi se libère, une vacance de poste est diffusée dans l'ensemble des services. S'il n'y a ni candidat en interne, ni une candidature d'un titulaire extérieure, la ville recrute un vacataire. Elle rappelle également la vague de CDI et les titularisations régulières faites récemment en précisant que M. BONSIGNORE siégeant à la commission du personnel peut en témoigner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 voix POUR

5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses cumulées	20 751 554.43 €	27 523 555.82 €	48 275 110.25 €
Recettes cumulées	15 765 371.55 €	35 108 947.96 €	50 874 319.51 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-4 986 182.88 €	7 585 392.14 €	2 599 209.26 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°12 04 017 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

1 Abstention : M. GRISAUD

DONNE ACTE de la présentation du compte de gestion 2011 à Monsieur le Receveur Municipal.

ADOpte le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2011 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2011.

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2011 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue de ses comptes.

Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°12 04 018 AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, soit 4 986 182,88 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », **DECIDE** d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 2 599 209,26 €, **ADOpte** l'affectation du résultat 2011 comme suit :

résultat de fonctionnement	2011
A recettes totales de fonctionnement (titres émis)	31 824 195,66
B dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	27 523 555,82
C résultat de fonctionnement de l'exercice	4 300 639,84
D résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 284 752,30
E résultat de fonctionnement global (C+D)	7 585 392,14
résultat d'investissement	
E solde d'exécution d'investissement (001)	-6 497 242,38
F recettes réelles d'investissement (titres émis)	5 586 933,11
G 1068 (année antérieure ligne O)	7 660 741,71
H dépenses réelles d'investissement (mandats émis)	11 798 531,04
I solde d'exécution d'investissement (F+G-H)	1 449 143,78
J solde d'exécution global (E+I)	-5 048 098,60
K restes à réaliser en recettes N (engagements)	2 517 696,73
L restes à réaliser en dépenses N (engagements)	2 455 781,01
M solde des restes à réaliser d'investissement (K-L)	61 915,72
N besoin de financement de la section d'investissement (J+M)	-4 986 182,88
O affectation à la section d'investissement (1068)	4 986 182,88
Q affectation à la section de fonctionnement (002) (E-o-P)	2 599 209,26

DELIBERATION N°12 04 019 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Intervention de M. BONSIGNORE : « Dans la suite logique de la remarque faite tout à l'heure, nous savons maintenant que nous avons toujours un taux de réalisation de la recette de

fonctionnement supérieur à 100% et un taux de réalisationAh ! Evidemment, si le 6 mai prochain cela change on va peut-être avoir des résultats différents avec plus de recettes puisque l'on fera payer ceux qui ont les moyens de payer.

On aura un débat tout à l'heure puisque c'est de coutume et parce qu'il a été dit tout à l'heure que nous avons toujours eu une tenue courtoise dans ce conseil et qu'au-delà de nos différences nous essayons de donner une image d'élus responsables.

Pour faire un peu de politique, on va voter un budget enfin on ne va pas le voter, vous le savez bien, on va vous donner quelques explications mais on sait tous que le 7 mai il va falloir reconsidérer tout cela dans un sens comme dans un autre. Je souhaite, comme une majorité de français selon les sondages, que le gouvernement change dans ce pays tant au niveau de la présidence que des législatives. Et donc, je pense qu'il va peut-être falloir revoir les choses, je subodore que nous allons avoir une réalité budgétaire nationale qui va nous conduire à revoir les chiffres que vous avez prévu à moins que vous les ayez anticipés mais je ne crois pas, j'ai regardé.

Simplement, puisque nous savons que nous avons une recette de fonctionnement qui dépasse les 100% et une dépense de fonctionnement qui est inférieure à 100% et bien je vous propose que la différence de tout cela soit répercutée sur l'imposition. Comme l'on sait que l'on aura plus de recettes, je propose que l'on revoit la fiscalité et qu'on la baisse. Avec un taux de variation de 3%, si l'on considère les 7 millions de produits en TH et les 5 millions en foncier bâti, on pourrait réduire l'imposition sur la TH et le foncier bâti de 2% ce qui représenterait 2,4 millions. Voilà ma proposition pour ce budget.»

M. le Maire dit qu'il répondra à M. BONSIGNORE dans le cadre de son intervention sur le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

	Taux 2011	Taux 2012	Bases 2012	Produit 2012
TH	15,30%	15,30%	48 027 000	7 348 131
FB	15,76%	15,76%	32 959 000	5 194 338
FNB	38,54%	38,54%	95 300	36 729
			Produit fiscal	12 579 198

DIT que le présent produit ne prend pas en compte la participation du SYAGE fiscalisée pour un montant de 870 083 € pour 2012.

DELIBERATION N°12 04 020 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2 012

M. le Maire fait une déclaration formelle préliminaire pour dire que le débat d'orientation budgétaire, ayant suscité de nombreux échanges, il fera une courte intervention et se contentera de répondre aux questions auxquelles il n'a pas encore apporté de réponse.

« Le budget 2012 s'élève à 50 199 497.40 € avec une section de fonctionnement à 32 412 130.70€ et une section d'investissement à 17 787 366.70 €. Budget moins important que l'année passée (54.9 M€ avec une section d'investissement particulièrement importante à hauteur de 21.8 M€).

En vérité si nous baissons le budget global d'investissement cette année c'est parce que les grosses opérations d'investissement ont été réalisés ces trois dernières années et il ne serait pas

logique de rajouter de l'investissement si cela ne répond pas à un besoin de service public.

Section de fonctionnement : 32.4 M€

La révision des bases locatives ainsi que la stabilisation des dotations de l'Etat permettent de compenser la diminution des dotations des structures petite enfance, notamment le financement de la CAF, et ainsi d'inscrire une reconduction des crédits de dépenses, à hauteur de ceux du budget 2011, tout en tenant compte des révisions de prix des marchés conclus avec nos prestataires ainsi que de l'augmentation prévisionnelle des matières premières.

A ces charges, se rajoutent les principaux facteurs de hausse des charges de personnel, comprenant le GVT évalué à 160 000 €, la double revalorisation du SMIC : 60 000 €, la continuité du recrutement d'agents pour Draveil sécurité : 50 000 €, le recrutement de 2 CAE : 12 000 € ainsi que le coût des élections : 50 000 €.

Pour répondre indirectement à M. BONSIGNORE, le désendettement de la ville se poursuit ce qui est en parfaite cohérence avec ce qui a été fait ces dernières années. Autrement dit, quand les recettes augmentent plutôt que d'augmenter les dépenses, les affectations nécessaires sont faites pour diminuer l'emprunt. L'emprunt diminuant, l'endettement diminue et nous entrons dans ce que j'appelle le « cercle vertueux ». Avec la baisse des taux d'intérêts des emprunts, on arrive à limiter l'inscription budgétaire des charges financières et ainsi on alloue une enveloppe de subventions pour les associations sportives, culturelles et surtout sociales avec une hausse de 30 000 € de subvention pour le CCAS permettant la prise en charge d'une hausse des demandes d'aide et je tiens à souligner le travail du personnel du CCAS et je remercie tous ceux qui contribuent à cette bonne marche, à commencer par Mme BOURCHET.

A ce jour, excepté la dotation globale de fonctionnement notifiée pour 5 505 043 €, les dotations étatiques ne sont pas connues. Donc si vous pouviez m'éviter les éternels manques d'imagination budgétaire qui consistent à discuter en longueur sur les subventions venant de l'Etat. Elles ont augmenté ces dernières années de façon constante sur Draveil, je ne sais pas si cela sera le cas cette année. Mais elles sont réinscrites de manière prudentielle comme l'année dernière à hauteur de :

- 740 000 € pour la dotation de péréquation (pour un réalisé en augmentation : 716 507 € en 2010 et 793 714 € en 2011)
- 1 000 000 € pour le fond de solidarité IDF (pour un réalisé de 1 053 645 € en 2010 et 1 163 524 € en 2011)

Cela sera réajusté si nécessaire. Force est de constater que ce budget est plus que sincère puisque si on considérait les chiffres du réalisé, on économiserait 200 000 € mais je ne l'ai pas souhaité tant que je n'avais pas de certitude.

Compte tenu de ces éléments, la politique fiscale et tarifaire des services sera maintenue, nous allons d'ailleurs mettre en place pour le service culturel un tarif préférentiel pour les seniors.

Section d'investissement : 17.7 M€

Bien que le programme d'investissement soit ambitieux, la volonté de désendettement n'en demeure pas moins inchangée. Pour cela, au vue de la difficulté pour obtenir des subventions des collectivités territoriales : départementale et régionale, la municipalité souhaite poursuivre sa politique patrimoniale.

Depuis le Débat d'Orientation Budgétaire, il y a un élément nouveau dont je vous informe ce soir qui est la décision de préempter les parcelles du 4-6 rue de Châtillon pour un montant de 430 000€, permettant dans l'intérêt général, de transférer le Centre Technique Municipal et ainsi inscrire la cession des parcelles 118-120 avenue E. Delacroix pour environ 1 M€.

Ces cessions permettent de financer une partie des opérations de travaux prévues sur 2012 et ainsi de modérer le recours à l'emprunt.

En termes d'investissement, la programmation 2012 sera axée principalement sur les bâtiments scolaires et sportifs.

Tout d'abord, les bâtiments scolaires avec :

- la programmation du restaurant scolaire de Jaurès (250 000 €), c'est la première d'une très lourde opération de restructuration de l'ensemble du groupe qui coûtera 6 à 6,5 millions d'euros,
- la création d'un APS à J.Ferry (300 000€), du à l'abandon du projet de céder le 75 Bd du Général de Gaulle à un promoteur devant intégrer une crèche dans son projet .
- l'étude de construction du gymnase de l'école Champrosay, projet complètement déconnecté du site de l'hôpital Joffre.

Au niveau des bâtiments sportifs :

- la programmation de la réhabilitation et l'équipement du gymnase de la citadelle qui passe d'1,4 millions à 1,45 millions d'€ puisque nous avons décidé de rajouter un terrain de basket,
- la rénovation de la piste d'athlétisme Fournier (470 000€)
- l'étude de l'agrandissement du gymnase Mazières.

A ceci s'ajoutent les travaux de voirie pour 1 428 000 € comprenant la continuité de la rue Brossolette (380 000€), les travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore (470 000€) et bien sûr pour les grosses opérations.

Concernant les bâtiments administratifs les travaux du 75 G. De Gaulle (250 000€) ainsi que d'éventuels travaux d'aménagement de la parcelle préemptée rue de Châtillon (190 000€).

En termes de sécurité et de nouvelles technologies, 245 000€ seront consacrés à l'installation de caméras supplémentaires, les demandes de draveillois et de draveilloises qui veulent une caméra à chaque coin de rue ne cessent de croître. Lors de la dernière réunion publique au Théâtre, les gens demandaient plus de caméras et j'ai pu évoquer les votes constants de l'opposition qui vont à l'encontre de la volonté générale.

L'emprunt bancaire inscrit à hauteur de 2 029 000€ montre un recours à l'emprunt très limité ce qui atteste d'une bonne gestion budgétaire.

Pour répondre à une demande formulée régulièrement par M. BONSIGNORE, quelques éléments concernant la Communauté d'Agglomération dont le montant global des dépenses est de 35 millions d'€ :

- les dépenses pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères s'élève à 9 197 000€ financés par la TEOM et par Eco-emballages. Il faut souligner ici une diminution des tonnages et une baisse de la qualité du tri
- pour le personnel, nous avons une augmentation linéaire comme pour Draveil de 3,5%.
- l'attribution de compensation sur Draveil est de 325 000€ et est inférieure à celle des autres communes car nous avons investi et engagé des dépenses supplémentaires.
- les dépenses de transport augmentent de 18%, rien de particulier sur les subventions.
- les frais financiers diminuent de 20% avec un encours de la dette qui diminue de 11 millions à 10 300 000€, ce qui dégage une capacité de désendettement en dessous de 6 années avec un ratio par habitant qui, comme pour la commune de Draveil, est très inférieure à la strate puisqu'il est de 323€ pour la strate et de 130€ pour la Communauté d'Agglomération.

Concernant les recettes,

- une diminution de 7,45% de la DGF a été anticipée, par précaution,
- les impôts et les taxes, rapporteront 25 millions d'€

Le total des investissements s'élève à 2 676 000 euros.

L'ensemble de ces éléments met en évidence une parfaite osmose entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Draveil.

Intervention de M. CHEVALIER : « J'espère que mon intervention ne sera pas trop soporifique et qu'elle vous apportera la lumière dans des nouvelles orientations concernant les finances de la commune. »

M le Maire et chers représentants de la majorité municipale :

« Le Budget primitif de 2012 sur quel vous me demandez de délibérer est un budget qui marque

la fin du véritable exercice d'équilibriste auquel vous vous êtes livré depuis plusieurs années. La logique qui consistait à autofinancer les investissements sans emprunter, en vendant à tout va les éléments du patrimoine communal pour tenir le cap, arrive à échéance. Rattrapé par l'iniquité des choix gouvernementaux, dont vous êtes le missi dominici ou l'intendant local, et par la brutalité du traitement réservé aux collectivités locales, vous êtes comme un funambule sur la corde raide qui est en train de s'effiloche.

Un emprunt bancaire d'équilibre est inscrit dans la partie recettes de la section d'investissement, non pas pour assurer le besoin de financement en investissement mais juste pour assurer l'équilibre comptable de la section.

En section de fonctionnement, le montant total estimé des dépenses de gestion courante, s'élevant à 25 663 377 euros selon le jeu probable rationalisé du taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts. Le montant total estimé des recettes de gestion courante s'élevant à 28 875 396 euros dont le taux de réalisation probable par rapport aux crédits ouverts sera probablement conditionné, pour partie, aux produits de cessions conséquentes d'élément corporel de notre patrimoine communal, aux droits de mutation et à la variation des bases du cadastre.

Nous, socialistes, feront partie d'une majorité de gens qui apporteront le changement le 6 mai, nous ne pouvons pas nous associer à cette navigation à vue pour tenir le cap sans une véritable recherche d'optimisation pérenne de nos recettes, sans une mesure raisonnable de l'effort fiscal, sans un véritable audit des bases cadastrales draveilloises.

Parier et compter dans les simulations, sur les cessions immobilières lucratives et sur une non-utilisation des crédits provisionnés sur cet exercice au titre du contentieux Avenance-Unifergie est un non sens et relève de l'amateurisme, M. le Maire. Il y a fort à parier que le compte administratif 2012 fera ressortir les éléments suivants dans les grands équilibres de notre commune : une différence en nette baisse de l'excédent affecté en recettes de fonctionnement au chapitre 002, une dotation globale de fonctionnement en baisse par rapport aux exercices précédents y compris une compression des charges de personnel et en plus un besoin récurrent de financement de la section d'investissement.

Pour information, la DGF en 2008 représentait 22,43% du total des produits de fonctionnement alors que la moyenne de la strate était de 20,28%. En 2009, la DGF représentait 22,02% du total des produits de fonctionnement alors que la moyenne de la strate était de 20,21%.

En 2010, la DGF représentait 19,97% (chiffre de Bercy) alors que la moyenne de la strate était de 19,46%. Les charges de personnels qui représentaient en 2009, 56,71% du total des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne de la strate était de 54,68% ne représentent en 2010, que 53,97%.

En section d'investissement, le financement disponible représentant le total des ressources, hors emprunt, dont dispose la Ville pour investir après avoir payé ses charges et rembourser ses dettes s'amenuise à vue d'œil.

En recettes d'investissement, l'excédent brut de fonctionnement correspondant à l'excédent des produits courants, sur les charges courantes : ressource pourtant fondamentale de la commune indépendante des produits et des charges financières, s'amenuise fortement. La capacité d'autofinancement a fortement baissé depuis 2011, de 10 945 494 euros en 2010, elle est passée en 2011 à 7 585 392 euros. En dépense d'investissement les restes à réaliser de l'exercice précédent plus le solde d'exécution négatif reporté de N-1 au chapitre 001 s'élève à 7 503 879 euros. Le total des dépenses d'équipement estimé aux chapitres 20-21-23 pour 2012 s'élevant à 7 724 238 euros subventionné à hauteur du montant estimé 1 483 636 qui est au chapitre 13.

Dans un ordre plus général, nous assistons dans la partie recette de la section d'investissement à une raréfaction des recettes d'équipement qui sont estimés à 3 528 451 euros alors que sur l'exercice précédent elles étaient d'un montant de 4 518 483 euros.

Les recettes financières de la section de fonctionnement sont fortement en baisse, elles étaient d'un montant de 11 087 175 euros sur l'exercice précédent, elles sont estimées sur le budget 2012 à un montant de 7 780 989 euros soit un manque à gagner de 3 300 000 €. Le produit des cessions immobilières est en forte baisse aussi, de 2 136 000 en 2011 on passe à une estimation

en 2012 de 1 404 800 € soit 731 200 € en moins.

M. le Maire, chers représentants de la majorité, à ce train là, dites moi comment vous allez faire pour tenir la boutique et autofinancer les investissements. Allez-vous tailler dans la dépense locale quitte à saborder le niveau et la qualité de la prestation publique qui est déjà au strict minimum ou rationaliser les recettes qui sont déjà revues à la baisse par votre gouvernement ou dépecer encore un peu plus le domaine privé de la commune qui est déjà pourtant plus qu'inconsistant. Vous comprendrez qu'au regard de ce que je viens de vous énoncer, nous ne pouvons pas partager votre budget primitif 2012. L'orientation dogmatique de ne pas vouloir mesurer l'effort fiscal de façon efficiente et raisonnable, de procéder à un véritable audit des bases cadastrales draveilloises et de ne compter en plus de la compression des postes de dépense que sur la variation positive des bases issues de la loi de finances et des produits de cessions pour ramener des recettes ne nous satisfait pas. Je vous remercie.»

M. le Maire remercie M CHEVALIER de son intervention en soulignant l'intérêt suscité mais également quelques incompréhensions ; aussi il précise que la ville va vendre ses terrains rue Eugène Delacroix et acquérir ceux de la rue de Châtillon. A propos des subventions, il dit être d'accord sur le fait qu'elles soient toutes à la baisse notamment celles de la Région et du Département. Par contre pour celles de l'Etat, il dit que la prudence reste de mise car on manque encore d'informations.

Sur les bases cadastrales, il rappelle que leur révision a été reportée plusieurs fois par tous les gouvernements confondus car c'est plus complexe qu'il n'y paraît dans la mesure où cela risque d'entraîner de très grosses opérations de transfert d'un quartier sur un autre et dans une ville comme Draveil cela pourrait avoir des conséquences lourdes. Puis, il fait remarquer que tous les chiffres cités lors de l'intervention en matière de fiscalité, d'endettement et d'investissement sont à rapprocher de ceux de la strate afin de bien voir où se situe Draveil.

Intervention de M. GRISAUD « Je serai assez bref puisque je me suis longuement exprimé lors du débat d'orientation budgétaire sur le contexte de ce budget. J'ai évoqué dans ce contexte les 500 milliards donnés aux banques par les différents gouvernements d'Europe au taux de 1% et cela a doublé depuis, c'est juste une petite modification ! Même si fort heureusement la commune de Draveil est moins endettée que d'autres, notons quand même que c'est 3, 4 ou 5% de remboursements. Une petite partie de notre budget va dans les poches de ces gens là.

Sur la rue de Châtillon, vous nous annoncez une opération d'achat de terrains pour les services municipaux dans un endroit situé en zone inondable. Je me pose la question de la pérennité de ces services municipaux en ce lieu en cas, certes exceptionnel, d'inondation mais je suppose que vous avez, bien sur, réfléchi au sujet, il serait bon de préciser comment ?

Sur le personnel, j'ai une deuxième remarque importante : j'ai expliqué tout à l'heure que les chiffres étaient assez éloquents malgré quelques transferts, on est dans une gestion du personnel avec un fort taux d'emplois précaires. Cela s'illustre avec un nombre de personnel parfois insuffisant dans différents services, dans les écoles par exemple. Cela mériterait d'être changé. Je voulais parler aussi d'autres choix de gestion comme la restauration. Je ne vais pas refaire l'historique de ce qui s'est passé depuis janvier mais au-delà de nombreuses réclamations sur la qualité des repas qui a baissé depuis l'arrivée d'un nouveau prestataire de restauration privée (rations insuffisantes en termes de grammage, livraison de plats dans des écoles qui n'avaient pas l'équipement suffisant ou adapté pour réchauffer le repas etc...). Apparemment, cette société privée n'a pas fait de visites des restaurants scolaires avant d'intervenir ou alors pas partout puisque les livraisons n'étaient pas adaptées. Au-delà de la société en question qui a repris le contrat en janvier, le choix d'un véritable service de restauration scolaire publique, quitte à la faire à l'échelle de plusieurs communes, aurait évité ce genre de problèmes. La baisse de la qualité n'est peut-être pas imputable qu'à la commune puisqu'il y a un renchérissement des matières premières en général. Mais comme il faut rémunérer en plus des aliments et de l'énergie, des actionnaires, ce serait mieux d'avoir un service public.

J'évoque brièvement quelques points qui, au-delà du budget et des chiffres annoncés, font de la gestion municipale ce qu'elle est et donc pas du tout celle que je défends. Pour ces raisons, je voterai contre ce budget 2012. »

M. le Maire remercie M GRISAUD pour à la fois sa précision, sa concision et sa justesse. Puis, il apporte les réponses suivantes :

- la rue de Châtillon est bien en zone rouge du PPRI mais les aménagements sur les parties déjà construites sont possibles, il n'y aura donc aucune difficulté pour y transférer le centre technique municipal. Si une extension devait être réalisée, elle le sera conformément à la réglementation en vigueur c'est-à-dire en surélévation.
- pour le personnel, la loi qu'il a instruite et qui a été votée dernièrement à l'Assemblée Nationale et au Sénat portant sur la titularisation d'une partie des personnels sera appliquée à Draveil
- sur la restauration, il reconnaît une période de dysfonctionnements, les responsables de la société prestataire ont été convoqués ; à défaut d'amélioration rapide, les mesures nécessaires seront prises et le conseil municipal en sera tenu informé.

Intervention de M. BONSIGNORE : «A propos du transfert des ateliers municipaux rue de Châtillon et la vente des terrains Delacroix, je suppose que c'est dans la droite ligne de ce qui se passe dans le quartier afin de réaliser une opération immobilière et donc évidemment au-delà du débat sur la nature des opérations immobilières et la nature des logements qui seront proposés aux draveillois se rajoute le problème de la circulation dans une artère déjà fort encombrée. Donc, je souhaiterais que vous nous disiez rapidement, dans une première estimation, ce qui est faisable dans ce quartier, combien de logements en plus ? Ce qui nous permettrait, en appliquant le taux correcteur multiplicateur du nombre de voitures, de savoir combien de voitures s'ajouteraient. Cela, est certes sans commune mesure avec ce qu'a fait le maire de la commune voisine qui nous a mis 800 « bagnoles » au « clos de la Régale » mais évidemment je pense que ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter.

La deuxième chose, je suis complètement attristé de voir ce qui se passe sur la vidéosurveillance. Au-delà de l'aspect dogmatique que j'ai exprimé à plusieurs reprises lors de différents conseils, je ne vais pas y revenir, mais je découvre, M. le Maire, que vous allez pâtir au niveau électoral de ce qui va se passer parce que vous n'avez pas les moyens de répondre à toutes les demandes de centaines de draveillois qui vous demandent de la vidéosurveillance en bas de chez eux. C'est vraiment dommage, je pense que vous auriez mieux fait de ne pas l'annoncer du tout.

Sur le budget, je vous ai proposé tout à l'heure que l'on revoie les chiffres et notamment de réduire de 2% la fiscalité. Je propose donc que l'on réduise de 2% le produit des services du domaine et notamment les participations familiales ce qui fait environ 300 000 euros. Je propose de baisser la fiscalité de 2% ce qui donne 2,5 millions d'euros. Je vous annonce que probablement avec le changement qui va intervenir dans le pays, le 6 mai, la baisse de la TVA va être effective et je pense que l'on peut l'estimer à 2% et donc nous aurons une baisse de recettes de 1,3 millions d'euros. Je propose que dans la droite ligne de ce que nous annonçons, le budget anticipe sur le fait que bientôt il y aura une revalorisation des salaires et des statuts des personnels que l'on peut estimer à + 1,5% et donc 2,5 millions d'euros de dépenses supplémentaires donc effectivement nous sommes aujourd'hui à une dépense supplémentaire qui serait de 6,6 millions d'euros mais comme parallèlement la gauche a annoncé qu'elle allait revaloriser les dotations, subventions et participations aux communes et que le chiffre annoncé aujourd'hui est d'environ 8% ce qui nous ferait 8 millions d'euros de plus. On aurait donc une recette, du fait de cette nouvelle politique, supérieure à la dépense de 1,4 millions d'euros. Ces 1,4 millions d'euros nous permettront d'une part de revoir le montant de l'emprunt et d'autre part de revoir les investissements qui mériteraient peut-être d'être retravaillés et évidemment ce n'est pas aujourd'hui que je me livrerai à ce genre de calcul. En tout état de cause, le budget que j'aurais voté en bonne anticipation de ce qui va se passer dans notre pays eut été un budget qui tienne compte des chiffres que je viens de donner.

Compte tenu des débats que nous avons eu en débat d'orientation budgétaire et des fortes réserves que j'avais émises à ce moment là ; compte tenu du fait que la donne dans le pays aujourd'hui prévoit un véritable changement, le budget que vous nous proposez, est un budget qui ne tient pas compte de la réalité dans laquelle sera notre pays dans quelques semaines donc évidemment au-delà de l'aspect dogmatique, je ne le voterai pas, j'aurais souhaité que l'on ait un véritable débat sur : ne peut-on pas anticiper objectivement le fait qu'il va y avoir un changement

dans ce pays et que l'on peut peut-être prévoir une autre façon de faire les calculs. Merci. »

M. le Maire remercie M. BONSIGNORE de son intervention rapide et rappelle que le transfert du centre technique municipal sur la rue de Châtillon, est un débat qui a déjà eu lieu il y a deux ou trois ans. Il précise que la décision a été prise au vu du montant de la session de 430 000 € alors que la parcelle doit valoir le double ou le triple. Sur le devenir des terrains de l'avenue Eugène Delacroix, il dit que rien n'est encore décidé ; il pourrait être destiné à du logement collectif mais aussi à la construction de pavillons sociaux qui sont fréquemment demandés. La commune a encore 650 demandeurs de logements, et sur chacune de ses permanences il dit recevoir entre 10 et 15 personnes en attente d'une attribution. Il convient de son accord avec l'opposition sur ce sujet et, malgré le procès que certaines personnes lui font, il dit sa détermination à vouloir continuer à permettre la construction de logements sociaux à hauteur de 30% sur l'ensemble des projets d'investissements locatifs sur Draveil pour enfin pouvoir répondre à une population qui souffre. Il considère que la puissance publique a pris sur ce dossier ses responsabilités et rappelle les contraintes du PLH qui fixe à 30% (et non plus à 20 % comme avec la loi SRU) le seuil des logements sociaux sur une commune. Il dit qu'il respectera cet engagement sans pour autant faire n'importe quoi. Il rappelle que pour le dossier de Champrosay, il a donné un accord de principe mais n'a jamais donné un quitus et si le projet n'aboutit pas dans l'immédiat c'est parce qu'il a mis un veto lorsque le projet présenté n'a plus respecté les conditions requises. Toutefois, il redit que tous les terrains sur la ville qu'ils soient municipaux, propriétés de la puissance publique ou privées, seront soumis aux mêmes conditions avec la même volonté de maîtriser à la fois l'urbanisme et le nombre d'habitants.

Intervention de M. GRUBER qui demande pourquoi malgré les constructions de logements on a toujours le même nombre de demandeurs.

M. le Maire admet ce paradoxe et dit observer le même phénomène pour les demandes de places en crèche. Malgré la construction de nouveaux équipements, le nombre de demandes reste stable. Il dit que l'offre suscite la demande. Par exemple, les personnes hébergées jusqu'à 25, 26, 27 ou 28 ans viennent augmenter le nombre de demandeurs dès lors que du logement social est mis sur le marché. Il précise que, par ailleurs, beaucoup de demandes émanent d'une population féminine faisant suite à une séparation. Le nombre de 600 à 650 demandeurs de logements sur Draveil est une réalité.

M. GRUBER s'interroge sur la notion d'urbanisation de la Ville, pour lui augmenter le nombre de logements, c'est augmenter le nombre de voitures sur la Ville et donc accentuer les problématiques de circulation.

M. le Maire dit que c'est une des raisons pour laquelle il veut maintenir le nombre d'habitants en deçà de 30 000. S'il y a plus de logements et qu'il y a le même nombre d'habitants, il n'y a pas plus de voitures. Si 30 000 personnes vivent aujourd'hui dans 10 000 logements et si demain, 30 000 personnes vivent dans 13 000 logements, il n'y aura pas plus d'habitants qui circuleront.

M. GRISAUD s'adresse à M le Maire en disant que « Draveil n'est pas une île isolée, c'est une commune qui fait partie d'un pays qui est géré par votre majorité alors si les gens ont des difficultés de logements, cela vient peut être quand même du fait qu'il y a 1 million de chômeurs supplémentaires depuis 2008. Des gens quittent la commune de Draveil, cela vient peut-être du fait que le prix des logements a atteint des sommets prohibitifs. Je pense aussi qu'au bout d'un moment nous parler de la misère des gens alors que votre gouvernement est responsable de l'aggravation de la misère, cela va en faire pleurer dans les chaumières mais pas tout le monde. Donc dans vos discours, vous pourriez être un petit peu plus digne et penser quand même à vos responsabilités quand vous parlez de cela. »

M. le Maire dit que cette remarque montre l'insouciance et l'irresponsabilité du propos et demande que lui soit donné un seul exemple d'une réalisation faite par les gens dont M GRISAUD est le porte-parole et qui ait fonctionné une seule fois dans le monde. Par contre, il a

pu observer que les gens qui pleurent et qui ont été martyrisés, vivent sous des régimes dans lesquels on a mis en place ce que le parti de M GRISAUD a toujours défendu.

Par ailleurs, il dit qu'il est plus simple d'établir de grandes théories autour d'une table en nous parlant des banques que de gérer une commune.

M. BONSIGNORE dit partager l'analyse selon laquelle il faut répondre à la demande de logements, qu'il faut y répondre à hauteur de 30% de logements sociaux, et qu'il est nécessaire de construire ces logements là où les gens vivent ou qui correspondent à des usages de vie en évitant de construire des logements sociaux dans des coins ghettoïsés. Mais il dit aussi qu'il faut rester vigilant car la commune dans laquelle il travaille a choisi d'autoriser à construire du logement social à proximité de Paris pour ses 1 300 demandeurs de logements mais aujourd'hui les promoteurs proposent des produits faramineux et insistent pour construire des résidences de luxe. Aussi une charte de l'habitat a été imposée avec un prix de sortie au m² qui les oblige à respecter le choix de la commune. Il admet également que l'offre ne fait pas baisser le nombre de demandeurs.

Par contre, il dit la nécessité aujourd'hui de reconsidérer l'aide au logement et la politique qui a fait qu'à un moment donné on a transféré l'aide à la pierre en aide à la personne qui selon lui a été une politique néfaste. Il ajoute que donner une aide forfaitaire à quelqu'un pour pouvoir accéder au logement, ne règle pas son problème de logement ; ce qui prime c'est d'abord de permettre du logement et si l'ANRU a connu ses heures de gloire, il faut constater aujourd'hui son échec. De plus, il fait le constat suivant : les programmes pour construire du logement social baissent, les crédits permettant de construire du logement social et notamment le livret A ont été dévalorisés, le gouvernement actuel a pris la décision de supprimer 370 millions initialement attribués au logement social pour construire de nouveaux programmes. Il dit qu'il faut admettre que la politique du logement social en France ne correspond plus à rien et qu'il est urgent de répondre aux besoins de la population, quelque soit la majorité qui sortira des urnes lors des prochaines échéances électorales avant que la situation n'explode.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

APPROUVE le budget primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses dont le détail par chapitre est annexé à la présente délibération comme suit :

- section de fonctionnement : 32 412 130.70 €
- section d'investissement : 17 787 366.70 €
- **Total général : 50 199 497.40 €**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>VOTES</i>
<u>Investissement</u>			
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	270 100,00 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 21 immobilisations corporelles	7 334 138,75 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 23 immobilisations en cours	120 000,00 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER,

			Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	2 310 000,00 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 13 subventions d'investissement	32 728,09 €	1 483 636,09 €	Par 29 voix POUR 4 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE 1 Abstention : M. GRISAUD Par 33 voix POUR 1 Abstention : M. GRISAUD
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées		2 029 815,32 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserve (hors 1068)		1 390 000,00 €	Par 33 voix POUR 1 Abstention : M. GRISAUD
Chapitre 23 immobilisation en cours		15 000,00 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 024 produits des cessions		1 404 800,00 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement		3 095 990,61 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section	64 205,25 €	711 930,07 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD Par 29 voix POUR 1 Abstention : M. GRISAUD 4 CONTRE : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE,

Chapitre 041 opérations patrimoniales	152 315,00 €	152 315,00 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
<u>Sous-total investissement avant restes à réaliser</u>	<u>10 283 487,09 €</u>	<u>10 283 487,09 €</u>	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Restes à réaliser	2 455 781,01 €	2 517 696,73 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD Par 29 voix POUR 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER 3 Contre : M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Solde d'exécution 2011 (001)	5 048 098,60 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Excédent de fonctionnement viré en investissement (1068)		4 986 182,88 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
<u>Total investissement</u>	<u>17 787 366,70 €</u>	<u>17 787 366,70 €</u>	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Fonctionnement			
Chapitre 011 charges à caractère général	6 656 207,74 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	17 917 350,00 €		Par 33 voix POUR 1 Abstention : M. GRISAUD
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	1 089 820,00 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 66 charges financières	536 832,28 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 104 000,00 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 68 dotations aux provisions	1 300 000,00 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 023 virement de la section de fonctionnement	3 095 990,61 €		Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 042 opérations d'ordre entre section	711 930,07 €	64 205,25 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes		3 111 275,00 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 73 impôts et taxes		15 471 086,94 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 74 dotations et participations		10 293 035,00 €	Par 29 voix POUR 5 Abstentions : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 75 autres produits de gestion courante		277 407,25 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 013 atténuation de charges		500 000,00 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

Chapitre 77 produits exceptionnels		95 912,00 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Résultat reporté 2011 (002)		2 599 209,26 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
<u>Sous-total fonctionnement</u>	<u>32 412 130,70 €</u>	<u>32 412 130,70 €</u>	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Total	50 199 497,40 €	50 199 497,40 €	Par 29 voix POUR 5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

DELIBERATION N°12 04 021 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M GRUBER demande la raison de la minoration de la subvention pour Transaide.

M. MONFRAY dit qu'elle est passée de 8500 € à 7500 € suite à l'intervention de Mme SOROLLA en commission.

M. BATTESTI ayant assisté en tant qu'auditeur à cette commission apporte une confirmation.

M. GRUBER dit d'autant plus sa stupéfaction puis évoque la situation dramatique que connaît actuellement l'Afrique où les conséquences sur le plan climat obligent aujourd'hui à miser sur une régulation de l'eau passant par une meilleure gestion, la mise en place de sa conservation, la construction de micro-barrages, et d'adductions d'eau potable, il insiste sur le fait qu'aujourd'hui l'Afrique est dans une période cruciale.

M. le Maire convient que le moment n'est pas opportun pour réduire la subvention et propose que le dossier soit revu par la commission culture et loisirs, vie associative et communication.

M. GRUBER dit n'avoir jamais eu à douter de la solidarité de la commune pour Sandaré et dit sa satisfaction sur ce point.

M. le Maire invite M GRUBER à demander une explication à Mme SOROLLA.

M. GRISAUD demande que le vote soit scindé en deux pour que l'opposition reste cohérente avec son vote « contre » la subvention pour l'école privée de Draveil et puisse avoir un vote différencié pour demandes de subventions des autres associations.

M. le Maire dit que le report de la subvention pour l'Ecole Notre-Dame est obligatoire, aussi, il propose de soumettre au vote la totalité des subventions étant entendu qu'il sera mentionné que l'opposition vote les subventions avec la majorité et maintint un vote contre la subvention pour l'Ecole Notre-Dame.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. GRUBER ne participe pas au vote de l'Amicale Cartophile et Numismatique et de l'Association Transaide, M. BONSIGNORE ne participe pas au vote de l'Association du Yacht Club de Draveil, M. BARRANCO ne participe pas au vote de l'Association Sportive des Bergeries, M. PHILIPPE ne prend pas part au vote concernant le SCD Aïkido.

Concernant la participation à l'école Notre-Dame, M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme JOURNEL représentée par M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD confirment leur vote Contre comme exprimé dans la délibération votée le 15 décembre 2011.

DECIDE d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2012, dont la liste est annexée au budget primitif (B1.6) et suit :

IV - ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS				
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS				B1.6
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS				
(article L. 2313 du CGCT)				
Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT				
		subventions attribuées selon les conditions fixées dans la convention : délibération n°08 12 154 du 18/12/2008		
subvention annuelle de fonctionnement	Gestion et encadrement d'activités sportives	Sporting Club de Draveil Omnisports dont contrat d'objectifs : 29 300 €	association loi du 1er juillet 2001	184 700 €
"	Aides et services aux agents municipaux- sorties- billetterie	Amicale de Personnel	"	46 304 €
"	Développement école foot - Amélioration encadrement des jeunes - Classes foot Delacroix - Opération foot dans quartiers - Tournois	Draveil Football Club dont contrat d'objectifs : 4 090 €	"	39 090 €
"	Aménagement sas entrée - Créer section moyens - Renforcement équipe salariée	Tétine et Doudou - crèche parentale	"	20 000 €
"	Ateliers musicaux - Organisation concerts - Evènementiels - Site internet - Projet politique ville	Derrière les Fagots	"	8 500 €
"	Aide au maraîchage - Formation élus et responsable administratifs - Radio rurale - Centre optométrie - Aide à coopérative scolaire	Trans Aide Draveil	"	7 500 €
"	Organise des stages de natation, compétition	Entente des Nageurs de Draveil	"	8 000 €
"	Semaine africaine - Carnaval - Loto - Echanges scolaires - Expos - Fête du vin Oberkirch - Manifestations locales	Les Amis des Jumelages	"	7 000 €
"	Compétition - Stage	Société Nautique de la Haute Seine dont contrat d'objectifs : 1800 €	"	6 900 €
"	Découverte du tennis - initiation	Cercle Tennistique de Draveil -dont contrat d'objectif: 2 000 euros	"	6 600 €
"	Apprentissage - compétitions - stage	Yacht Club de Draveil -dont contrat d'objectifs : 400 euros	"	6 500 €
"	14 juillet, fête des associations (bar)	Comité des Fêtes	"	5 000 €
"	Tournoi - compétition - entraînement	Association Sportive des Bergeries dont contrat d'objectif : 910 €	"	4 410 €

"	Stage - Organisation de courses de vélo - compétition	Velo Club de Draveil	"	4 200 €
	Recherche et Action	Libertas		3 000 €
"	Compétition - Stage - Initiation	Judo Club de Draveil -dont contrat d'objectif : 1 500 euros	"	2 500 €
"	Exposition	Atelier 91	"	2 500 €
"	Organisation concours, dotations, Alevinage annuel, Entretien local et matériels.	AAPPMA Entente des Pêcheurs de Draveil	"	2 000 €
"	Projet atelier informatique pour jeunes collégiens	Le Secours Catholique	"	2 000 €
"	Projet site internet et anniversaire de Roger Payen	Amis essonniers du musée de la résistance nationale		1 000 €
"		Lions Club Draveil Sénart	"	2 000 €
"	Maintien emploi pianiste, Stages de formation vocale	A Contretemps	"	2 000 €
	Achat matériel : Projet fête du cirque juin 2012	Ecole du cirque Draveilloise	"	1 900 €
"	Avocats - Actions préventives	Enfance et Partage	"	2 000 €
"	Aide au réaménagement de la cour d'école maternelle, aide aux voyages, rachat de jeux pour la kermesse et d'un réfrigérateur	Association des Parents d'Elèves Notre-Dame	"	1 500 €
"	Achat matériel – Déplacement dans la France entière pour des concours	La Vaillante - Section Majorettes	"	1 500 €
"	Expo vente au bénéfice des enfants malades pour achat matériel	L'Atelier des Mains d'Argent	"	1 000 €
"	Amélioration cadre de vie	Amicale des Locataires des Bergeries	"	1 200 €
"	compétition	Cyclo Club Draveillois	"	1 200 €
"		pétanques et loisirs	"	1 200 €
"	Loto,Expo, accueil jeunes roumains	Paltinoasa	"	1 000 €
"	Cours de break, spectacles hip-hop spectacle anti-gravité et participation Festival des Arts	Break Team	"	1 000 €
"	Fonctionnement - Achats papier et matériel pédagogique.	ADIVEL Mini School	"	1 000 €
"	Croisière art contemporain - Expo Château Villiers et TDC	Art-Essonne	"	1 000 €
"	Rassemblement de plusieurs groupes folkloriques	Association Franco-Portugaise (Section Folklore)	"	1 000 €
"	Cours de danse, animations culturelles et participation à la fête des associations	Swing and Valse	"	1 000 €
"	Permanences et participation aux commémorations draveilloises	Comité du Souvenir Français de Draveil	"	1 000 €
"	Exposition	Rencontres d'Artistes Parisiens, Alsaciens Européens	"	1 000 €
"	concert	Les Chœurs Mélés	"	800 €
"	Vétérinaire, vaccins, tatouages pour les chats	Ecole du Chat Libre	"	800 €
"	Poursuite activité - Achats matériaux - Expos	Club de Modélisme Draveillois	"	600 €
"	Tatouages, vaccination , frais vétérinaire,,	Interdépendance protection animale	"	600 €
"	Théâtre, fonctionnement de l'association	Le pied en coulisses	"	600 €
"	Récupération Anciennes Photos de Draveil	Image Mémoire Draveilloise	"	600 €
"	Rédaction d'un journal et journées du patrimoine	Les Amis de l'Histoire et du Patrimoine du Château de Paris-Jardins	"	500 €

"	Développement du club, Tournois, initiation dans les collèges	Bridge Club de Draveil	"	500 €
"	Théâtre	Les mots dits	"	500 €
"	Collecte de bouchons, aide aux handicapés et achat de fauteuils roulants	un bouchon un espoir	"	500 €
"	Accompagnement des malades et activités diverses	Les Amis des petits frères des pauvres de Draveil	"	500 €
"	Travaux et entretien des jardins	Les Enclos Fleuris	"	500 €
"	Aménagement de 2 hangars, entretien des cabanons et installation d'un compteur d'eau et achat d'un broyeur thermique	Ligue Française de Coin de Terre	"	500 €
"	Promouvoir la danse hip-hop et développer des projets culturels autour de la danse	Unité	"	500 €
"	Conférences et ateliers d'oenologie	Université du Temps Libre	"	500 €
"	Bal de la police, Arbre de noel des enfants, sorties culturelles.	Amicale Police de Draveil / Montgeron	"	500 €
"		Amicale locataires de Villiers	"	500 €
"	Achat matériel	Scouts et Guides de France	"	500 €
"	Conférences	Les draveillois de Montmartre	"	500 €
	Social	Restaurant du cœur		500 €
"	Regrouper des jeunes personnes pour promouvoir leurs sens civique et leurs esprit de dévouement	Jeunes Sapeurs Pompiers Draveil/Vigneux	"	500 €
"	Organisation concours.	Team Draveil Sensas	"	500 €
"	Encadrer, organiser, les activités sportives	Les Petits Musclés	"	500 €
"	compétition inter - collège	Association Sportive Collège Delacroix		500 €
"	compétition inter - collège	Association Sportive Collège Daudet	"	500 €
"	Rencontres autres L-P, Récompenses tournois	Association Sportive Lycée Professionnel Nadar	"	500 €
"	Organisation Cross scolaire - UNSS entraînement- courses	Association Sportive Notre-Dame	"	500 €
"	Initiation et perfectionnement Boxe française, Judo, Taekwendo. Achat équipement	Association Sportive Lycée Sénart Enseignement	"	500 €
"	Cours de Patchwork	Draveil Patchwork	"	500 €
"	Réhabilitation et entretien du patrimoine	Amicale Sauvegarde Pavillon de chasse de Champrosay	"	500 €
	Divertissements pour les séniors	Sortir et se divertir	"	0 €
"	Enseignement d'étude de construction	Méca Sport Enseignement	"	400 €
"	Apprentissage L.S.F.	Association des Sourds de l'Arrondissement d'Evry	"	400 €
"	Manifestations, expo du 50è anniversaire	Amicale Cartophile et Numismatique	"	400 €
"	Découverte de la nature et protection de l'environnement et aide à la réalisation de projets de groupes	Eclaireuses et Eclaireurs de France	"	400 €
"	Manifestation annuelle fête des associations expo du 50è anniv	Cercle Philatélique de Draveil	"	400 €
	Stérilisation, soins vétérinaires, alimentation chats de l'association.	Association Les Amis de Didie	"	350 €
"		Tres d'union	"	300 €
"	Réunions ouvertes aux parents et futurs parents	La Leche League	"	300 €
"	Aide financière aux coopératives pour projets, Visites écoles.	Délégation Départementale de l'Education Nationale	"	280 €

"	Enseignement et promotion de la musique vivante	La Villa Musique	"	250 €
"	Prolongement des projets 2008, réunions statutaires, visites des malades, distribution de colis et présentation de l'ordre national de la légion d'honneur aux écoles	Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur	"	250 €
"	Participation cérémonies commémoratives	Union Nationale des Combattants Section Draveil	"	250 €
"	Anciens combattants	Comité d'entente des associations d'anciens combattants		250 €
"	Anciens combattants	FNACA Comité local		250 €
"	Permanences et participation aux commémorations draveilloises	Association d'Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc	"	250 €
"	Conférences et patrimoine	Société d'histoire de Draveil/ Vigneux		150 €
"	Aide sociale	Fédération de l'Essonne du Secours Populaire		150 €
				412 234 €
PERSONNE DE DROIT PUBLIC Etablissements Publics				
		C.C.A.S de Draveil		140 000 €
AUTRES				
	Participation aux frais de scolarité d'enfants draveillois	Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique Notre-Dame		95 120 €

DELIBERATION N° 12 04 022 RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ILE DE FRANCE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération conformément aux articles L1111-2 et L2531-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

montants 2011	
Fsidf	DSU
1 163 524 €	789 447 €

Jeunesse animation

Café culture		40%	68 437	40%	68 437
Maison de quartier Mazières	ZUS	70%	292 341	30%	125 289
Centre social Oberkirch+ Danton		70%	199 029	30%	85 298
Subventions associations sportives		40%	108 970	20%	54 485
Gymnase Mazières	ZUS	60%	20 263	40%	13 508
Gymnase Mainville		50%	52 216	40%	41 772
Gymnase COSEC		50%	78 781	40%	63 025
Gymnase Citadelle		50%	31 798	40%	25 438
sous total jeunesse animation			851 834		477 253

Enfance

Etudes dirigées		40%	30 410	40%	30 410
APS Bergeries		40%	13 318	40%	13 318
halte Mazières	ZUS	40%	93 056	40%	93 056
APS Mazières		40%	23 400	40%	23 400
sous total enfance			160 452		160 452

Social					
CCAS		50%	55 500	50%	55 500
CLE		40%	117 650	40%	117 650
centre de santé (orthophonie)		40%	16 828	40%	16 828
sous total social			189 979		189 979
total			1 202 264		827 683

DELIBERATION N° 12 04 023 APPLICATION DU TARIF REDUIT POUR LES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITE POUR LES PERSONNES AGEES AU THEATRE DONALD CARDWELL ET AU CAFE-CULTURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le tarif réduit destiné aux bénéficiaires de l'ASPA (Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées), **DIT** que ces modifications tarifaires seront applicables à compter du 1er septembre 2012.

DELIBERATION N° 12 04 024 AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'INSTALLATION D'UN BATIMENT MODULABLE A L'ECOLE JULES FERRY

M. GRISAUD demande que les personnels et les parents soient associés autant que possible aux projets.

M. le Maire répond qu'une information est toujours donnée en conseil d'école et que dans toutes les écoles le travail effectué avec les conseils d'école a toujours été constructif à l'exception de l'école élémentaire Jules Ferry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire dans l'enceinte de l'école Jules Ferry, sise 90 bd du Général de Gaulle, parcelle cadastrée BE 131.

DELIBERATION N° 12 04 025 CESSION PARCELLE AK 33 – 17 RUE DES SOURCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente à Monsieur et Madame MORIN André, demeurant 15 rue des Sources à Draveil – 91210, de la parcelle cadastrée AK 33, d'une superficie d'environ 157 m², au prix de 28 000 euros HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation dans l'ordre du tableau à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente et vente), **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs, **DIT** que cette cession sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N° 12 04 026 POLITIQUE FONCIERE 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2011.

DELIBERATION N° 12 04 027 CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS 2012 : SCD + DFC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
M. Régis PHILIPPE ne prend pas part au vote concernant le SDC Aïkido.

APPROUVE les dispositions des deux avenants n° 1 aux conventions définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation des subventions octroyées par la ville au Sporting Club de Draveil et au Draveil Football club, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2011, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2011 à l'objet de la subvention qui leur a été attribué par la VILLE.

DELIBERATION N° 12 04 028 CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS 2012 : AUTRES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. BARRANCO ne prend pas part au vote pour l'Association Sportive des Bergeries.

M. BONSIGNORE ne prend pas part au vote pour le Yacht Club de Draveil.

APPROUVE les dispositions des contrats dénommés « contrats d'objectifs sportifs » liant la Ville et les associations suivantes :

- A.S.B.,
- Cercle tennistique de Draveil,
- Judo club Draveillois,
- Société Nautique de la Haute Seine,
- Yacht club de Draveil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces contrats, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2011, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2011 à l'objet de la subvention qui leur a été attribuée par la Ville.

DELIBERATION N°12 04 029 COLONIES DE VACANCES 2012

M. GRISAUD demande si les quotients ont été réévalués ?

Mme DE RUIDIAZ rappelle que l'on ne peut pas le faire en cours d'année scolaire. Elle précise que l'étude réalisée sera présentée à la rentrée afin de décider si cela présente un intérêt pour les familles et dit qu'il est préférable de travailler en année scolaire entière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la répartition du programme des séjours organisés par la Direction Enfance pour les mois de Juillet et Août 2012, **APPROUVE ET FIXE** les montants des participations familiales pour les centres de vacances et les séjours à la semaine, de la façon suivante :

Tranches quotient	A Séjour en centre de vacances de 14 jours sur les côtes d'Armor prix par enfant	B Séjour en centre de vacances de 14 jours en Haute Savoie prix par enfant	Pourcentage de la participation des usagers par rapport au coût du séjour
Inférieur ou égal à 320 €	255,00 €	268,50 €	30%
Inférieur ou égal à 320,01 € à 459 €	340,00 €	358,00 €	40%
Inférieur ou égal à 459,01 e à 618 €	425,00 €	447,50 €	50%

Inférieur ou égal à 618,01 € à 807 €	510,00 €	537,00 €	60%
Inférieur ou égal à 807,01 € à 1200 €	595,00 €	626,50 €	70%
Supérieur à 1200 €	680,00 €	716,00 €	80%
Hors Draveil	850,00 €	895,00 €	100%

APPROUVE le montant de la participation familiale de 12 euros/ jour forfaitaire en supplément du prix des journées de présence à l'accueil de loisirs pour le stage de multi-activités/camping organisé par l'accueil de loisirs élémentaire,

PRECISE que la participation financière pour les centres de vacances et les séjours à la semaine sera déterminée sur présentation des documents cités ci-dessus.

DIT que pour les séjours de centre de vacances et séjours à la semaine :

- Un acompte représentant le tiers de la participation sera demandé lors de l'inscription, le solde devant être versé 10 jours avant le départ.
- les BONS CAF ne pourront faire l'objet d'un acompte,
- en cas d'empêchement, le remboursement du voyage ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical attestant l'impossibilité du déplacement de l'enfant sur le lieu du séjour.

DELIBERATION N°12 04 030 REMBOURSEMENT DE TITRES D E RECETTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à un parent d'élève la somme de 108 euros prorata de la participation de sa fille à l'étude dirigée de l'Ecole Jules Ferry pour l'année scolaire 2011/2012 et **DECIDE** le remboursement de 14 places de spectacles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR

1 Abstention : M.GRISAUD

CONSIDERE comme inacceptable la décision prise unilatéralement par le Maire de Vigneux- sur-Seine aboutissant à la mise en sens unique de la rue du Chemin Vert qui pénalise injustement la population des quartiers limitrophes de Draveil et Vigneux.

DEMANDE au Maire de Vigneux-sur-Seine le retrait immédiat de l'arrêté n°12-0101 modifiant la réglementation de la circulation.

PROPOSE qu'une concertation associant les communes de Draveil, Vigneux et les transporteurs gestionnaires du réseau Seine Sénart Bus soit menée afin d'étudier les aménagements de voirie permettant de fluidifier la circulation sur cette zone.

La séance du conseil est levée à 21 H 53.

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*